

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille seize, le 31 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - SERRANO Céline - CHRISTOL Bernard - RUFF Denis – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric -

Absents excusés : OZERAY Séverine – LAHOZ Régine - CELLINI Bruno - GUIBERT Michel - VIDAL Micheline -

Pouvoirs : VIDAL Micheline à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à CROS Roland

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'association des Parents d'Elèves de l'école les Saoutarochs ; suite au budget présenté pour le week-end Occitan des 3, 4 et 5 juin 2016, le montant prévisionnel de ces festivités s'élève à 14 000€. Le Conseil Régional, dans le cadre de Total Festum, a octroyé à cette association une subvention de 4 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 500€.

Il dépose sur le bureau le dossier de demande de subvention et propose au Conseil d'approuver le versement de cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 25.05.2016
Date d'envoi au contrôle de légalité : 02.06.2016
Date d'affichage : 02.06.2016

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille seize, le 31 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - SERRANO Céline - CHRISTOL Bernard - RUFF Denis – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric -

Absents excusés : OZERAY Séverine – LAHOZ Régine - CELLINI Bruno - GUIBERT Michel - VIDAL Micheline -

Pouvoirs : VIDAL Micheline à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à CROS Roland

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASPAHC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'ASPAHC concernant l'organisation du 25^{ème} anniversaire de l'association.

Le budget de cette manifestation s'élève à 815€, le Conseil Départemental a octroyé à cette association une subvention de 250€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 250€.

Il dépose sur le bureau le dossier de demande de subvention et propose au Conseil d'approuver le versement de cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250€ à l'ASPACH.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 25.05.2016
Date d'envoi au contrôle de légalité : 02.06.2016
Date d'affichage : 02.06.2016

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille seize, le 31 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - SERRANO Céline - CHRISTOL Bernard - RUFF Denis – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric -

Absents excusés : OZERAY Séverine – LAHOZ Régine - CELLINI Bruno - GUIBERT Michel - VIDAL Micheline -

Pouvoirs : VIDAL Micheline à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à CROS Roland

OBJET : PAIEMENT HEURES NAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des NAP, deux conventions ont été signées avec des intervenants rémunérés par le versement d'indemnités.

La personne intervenant sur l'atelier de lecture et écriture a effectué depuis le 22 mars 2016 cinq interventions (04/04 – 02/05 – 09/05 - 23/05 - 30/05).

Monsieur le Maire propose au Conseil de lui verser une indemnité brute de 200€ correspondant à 5 interventions à 40€ l'unité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le versement de l'indemnité d'un montant de 200€ à l'intervenant.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 25.05.2016
Date d'envoi au contrôle de légalité : 02.06.2016
Date d'affichage : 02.06.2016

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille seize, le 31 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - SERRANO Céline - CHRISTOL Bernard - RUFF Denis – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric -

Absents excusés : OZERAY Séverine – LAHOZ Régine - CELLINI Bruno - GUIBERT Michel - VIDAL Micheline -

Pouvoirs : VIDAL Micheline à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à CROS Roland

OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CAHM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil n'avait pas accepté le projet du Schéma Département de Coopération Intercommunale. Ce projet proposait la scission de la Communauté des Communes Pays de Thongue par un rattachement des communes à trois EPCI. La Commune de Tourbes était rattachée à la CAHM.

Par arrêté n° 2016-1-244 du 25/03/2016, Monsieur le Préfet a adopté le Schéma Département de Coopération Intercommunale (SDCI). Le SDCI propose l'extension du périmètre de la CAHM à la Commune de Tourbes. Par arrêté, Monsieur le Préfet a établi le projet de modification du périmètre de la CAHM.

Il convient donc aux Communes de délibérer en se prononçant sur le périmètre proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le rattachement de la Commune de TOURBES à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 25.05.2016
Date d'envoi au contrôle de légalité : 02.06.2016
Date d'affichage : 02.06.2016

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille seize, le 31 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - SERRANO Céline - CHRISTOL Bernard - RUFF Denis – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric -

Absents excusés : OZERAY Séverine – LAHOZ Régine - CELLINI Bruno - GUIBERT Michel - VIDAL Micheline -

Pouvoirs : VIDAL Micheline à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard
CELLINI Bruno à CROS Roland

OBJET : REMPLACEMENT DE L'AGENT AFFECTE A L AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que l'agent affecté à l'Agence Postale Communale et au Centre de Loisirs a fait une demande de congé sans solde du 06 juillet 2016 au 5 août 2016. Elle a également déposé une demande de congé annuel du 6 août 2016 au 27 août inclus.

Monsieur le Maire propose de prévoir son remplacement uniquement à l'Agence Postale du 6 juillet 2016 au 27 août 2016 inclus. Cet agent effectuerait 21 heures hebdomadaires, du lundi au samedi et serait rémunéré à l'indice majoré 321, indice brut 340, serait nommé adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, contractuel. Les congés payés correspondant à 10% du salaire brut lui seraient versés mensuellement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve le remplacement de l'agent affecté à l'Agence Postale Communale dans les conditions fixées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté municipal l'agent contractuel qui effectuera ce remplacement.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 25.05.2016
Date d'envoi au contrôle de légalité : 02.06.2016
Date d'affichage : 02.06.2016

